



## Programme Leader Belledonne : les règles de publicité européenne

### Cadre réglementaire :

– Règlement d'exécution (UE) n°808/2014 du 31/07/2014

### Obligations d'affichage par les bénéficiaires du FEADER :

Tous projets soutenus par le FEADER dans le cadre du programme Leader sont contraints à certaines obligations en matière de publicité. Selon le montant du soutien public total, les actions d'information et de publicité à mettre en œuvre par le bénéficiaire sont différentes.

#### ❖ Pour tous les projets

Sur tout document ou support de communication relatif à un projet (courrier, brochure d'information, affiche, flyer, diaporama, création d'un site web ...) et dans le cas d'une publication effectuée dans le cadre de l'opération (étude, rapport, document de communication...), il conviendra de respecter les règles suivantes :

- Apposer le logo de l'Union européenne mentionnant le FEADER (drapeau), le logo « L'Europe s'engage en Auvergne Rhône-Alpes avec le FEADER et le logo LEADER



- Apposer le logo « Espace Belledonne », qui s'utilise dès lors qu'il y a un financement par le biais d'Espace Belledonne (donc notamment dans le cadre du programme Leader)



- Apposer le logo « Belledonne », qui peut être décliné en plusieurs couleurs en fonction du support (cf. partie sur l'identité visuelle Belledonne dans le document joint). Ce logo est à utiliser comme une marque qui nous identifie à un territoire.



Le bénéficiaire devra également apposer un autocollant Belledonne, de la couleur de son choix, sur des machines ou outils subventionnés (cet autocollant est disponible au GAL sur demande).

Lorsque le bénéficiaire possède un site internet, une description succincte de l'opération devra y apparaître, mettant en évidence le soutien financier apporté par le programme Leader.

Pour tous projets dont le montant du soutien public total dépasse 10 000€, le bénéficiaire devra également assurer un affichage de la subvention européenne via une affiche, un panneau ou une plaque.

❖ *Pour les projets dont la contribution publique totale est comprise entre 10 000 € et 50 000 €*

Une affiche au format minimum A4 doit être apposée sur le lieu du projet et comprend les logos présentés ci-dessus, ainsi qu'une description du projet.

❖ *Pour les projets dont la contribution publique totale est comprise entre 10 000 € et 50 000 €*

Une plaque explicative au format minimum A3 (42 x 29,7 cm) doit être apposée sur le lieu du projet et comprend les logos présentés ci-dessus, ainsi qu'une description du projet.

❖ *Pour les projets dont la contribution publique totale est supérieure à 500 000 €*

Un panneau d'affichage au format minimum A1 (84 x 59,4 cm) doit être apposé sur le site pour les projets concernant des travaux d'infrastructures, de constructions, ou d'acquisition d'un objet matériel. Il doit comprendre les logos présentés ci-dessus, ainsi qu'une description du projet.

**Durée de l'affichage :**

Le bénéficiaire devra apposer la plaque ou le panneau au format adéquat, sur un lieu aisément visible par le public, au plus tard 3 mois après l'achèvement de l'opération. L'affichage est ensuite à maintenir pendant 5 ans à partir de la date d'engagement juridique.

**Les logos et les modèles de plaque et de panneau sont disponibles sur le site Internet d'Espace Belledonne à l'adresse suivante : <http://www.espacebelledonne.fr/-300-Les-regles-de-publicite-.html>**

**Contact :**

Margaux MAZILLE, animatrice programme LEADER Belledonne  
Mail : [margaux.mazille@espacebelledonne.fr](mailto:margaux.mazille@espacebelledonne.fr)  
Tel : 04 76 13 59 37

## Pourquoi une nouvelle identité visuelle ?

L'identité visuelle permet de reconnaître qu'il s'agit de telle entreprise ou structure plutôt qu'une autre.

L'Espace Belledonne est aujourd'hui l'association de préfiguration du Parc naturel régional de Belledonne. Pour affirmer son identité, la rendre visible et lisible par tous, elle a choisi de réfléchir à son identité et aussi à celle du territoire afin que les acteurs se sentent appartenir à leur lieu de vie.

Afin que cette identité soit partagée, l'association a réuni divers acteurs (élus, acteurs touristiques...) et a été accompagnée par une graphiste professionnelle.

Ce que le groupe souhaitait :

- un signe distinctif où l'on s'identifiait,
- un logo simple et sans contraintes,
- un logo facile à décliner,
- un logo esthétique et harmonieux.

## TERRITOIRE DE BELLEDONNE





## POUR LES PARTENAIRES ET ACTEURS DU TERRITOIRE

L'emplacement, la taille et la couleur sont libres.



cliquer sur  
[www.espacebelledonne.fr](http://www.espacebelledonne.fr)  
pour télécharger les logos

Il existe 6 couleurs de base + noir + blanc  
que vous pouvez également utiliser  
si vous n'avez pas la possibilité d'intégrer vos propres couleurs.  
Vous avez besoin d'un accompagnement ?  
Contactez l'Espace Belledonne.

